

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/09-451-1231 du 16/02/2009

DIPLOME NATIONAL DU BREVET - SESSION 2009 - SESSION DE REMPLACEMENT

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : M. MACREZ - Tel : 04 42 91 71 73 - Mme CAZES - Tel : 04 42 91 71 74 - Fax : 04 42 38 73 45

Le recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

Vu le décret n° 87.32 du 23 janvier 1987 modifié et l'arrêté du 18 août 1999 modifié relatifs au Diplôme National du Brevet

Vu l'article 21 de l'arrêté du 18 août 1999 modifié, relatif aux modalités d'attribution du Diplôme National du Brevet

Vu la note de service n°2000-229 du 15 décembre 2000 relative aux modalités d'attribution du Diplôme National du Brevet

ARRETE

Article 1er : Les épreuves écrites du Diplôme National du Brevet (session de remplacement) se dérouleront dans les centres de l'académie d'Aix-Marseille selon le calendrier figurant en annexe du présent arrêté au titre de la session 2009.

Article 2 : L'organisation d'un jury commun aux quatre départements de l'académie est confiée à l'inspection académique des Bouches-du-Rhône.

Article 3 : Les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des Services Départementaux de l'Education Nationale des départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

DIPLOME NATIONAL DU BREVET
Session de rattrapage 2009

Calendrier des épreuves
pour l'académie d'Aix-Marseille

Lundi 21 septembre 2009

Epreuves communes à l'ensemble des candidats

- 09h00 – 10h30 Français 1 ère partie
- 10h45 – 12h15 Français 2^{ème} partie
- 14h30 – 16h30 Histoire – Géographie et Education Civique

Mardi 22 septembre 2009

Epreuve commune à l'ensemble des candidats

- 09h00 – 11h00 Mathématiques

Epreuves réservées aux candidats individuels

- 11h15 – 11h45 Education musicale (série collège)
- 11h15 – 12h45 Arts plastiques
- 11h15 – 12h45 Education socio-culturelle (Enseignement Agricole)

- 14h00 – 16h30 Langue Vivante Etrangère section internationale

- 14h30 – 16h00 Langue Vivante Etrangère
- 16h15 – 17h00 Sciences de la Vie et de la Terre
- 16h15 – 17h15 Economie Familiale et Sociale ou Vie Sociale et Professionnelle
(séries technologique et professionnelle)
- 17h30 – 18h15 Sciences Physiques ou Physique - Chimie